

MISE A JOUR DU « SCHEMA INTERREGIONAL DU MASSIF DES ALPES »

Chronologie du lancement de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes

- **Le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif est un document obligatoire** établi sur chaque massif français. Ce document présente les défis que le massif doit relever et fixe des orientations stratégiques à moyen et plus long terme. Il est préparé par le Comité de massif et approuvé par les conseils régionaux après avis des conseils départementaux concernés. Son contenu est précisé à l'article 13 de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, modifiant l'article 9 bis de la loi montagne n°85-30 du 9 janvier 1985.
- Le schéma interrégional du massif des Alpes a été **adopté en 2013** par les conseils régionaux des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et approuvé par les 9 départements alpins. Il constitue le **document d'orientation stratégique du massif des Alpes**. Le schéma interrégional du massif des Alpes est structuré autour de **4 grandes parties** :
 - Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales.
 - Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements.
 - Organiser et structurer le territoire.
 - Insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.
- Lors de la **plénière du Comité du massif des Alpes du 17 octobre 2016** à Marseille (13), le Préfet coordonnateur du massif des Alpes (Stéphane BOUILLON) a proposé aux membres du Comité du massif que soit mis à jour le schéma interrégional du massif des Alpes adopté en 2013, pour constituer une nouvelle base de départ afin que le Comité du massif des Alpes puisse être consulté et donner des avis collectifs lors de l'élaboration des futurs SRADDET des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet l'article L.4251-2 du CGCT dispose que « *les SRADDET prennent en compte le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif dans chacune des régions comprenant des zones de montagne* ».
La commission permanente du Comité du massif des Alpes du 20 janvier 2017 à Allevard-les-Bains (38) sur proposition du président de la commission permanente a décidé de mettre à jour le schéma interrégional du massif des Alpes, en s'appuyant notamment sur les propositions des groupes de travail du Comité du massif des Alpes lorsqu'ils existent dans la thématique concernée.
- **L'objectif de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes est de conserver l'articulation du schéma interrégional du massif des Alpes validé en 2013, sans en modifier l'architecture, afin d'enrichir ce document de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires publiés après 2013, dont des sujets majeurs pour le massif (en particulier : loi NOTRe du 7 août 2015, loi relative à la transition énergétique du 18 août 2015, loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, loi Travail du 8 août 2016, et la loi « Montagne » du 28 décembre 2016....).**
Cette mise à jour n'implique pas de modification des orientations du schéma interrégional du massif des Alpes validé en 2013 et ne remet donc pas en cause l'économie générale (il s'agirait alors d'une révision générale).
Le travail de mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes vise à compléter le document actuel en repartant de la rédaction initiale. Cette mise à jour permettra de mieux illustrer et préciser les orientations validées en 2013, en particulier pour prendre en compte l'importance de l'aménagement du territoire dans le massif des Alpes en lien avec les avis sur les SCOTs et UTN, donnés par le comité de massif en application de la loi « montagne ».
Actualiser le schéma interrégional du massif des Alpes permet d'être à jour dans ses liens avec les deux SRADDET en vigueur dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Etat d'avancement de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes

CHAPITRE - PARAGRAPHE	Saisine groupes de travail ou Commissions	Validation CP
Introduction		Plénière du 11/12/2020
Chapitre I. Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales		
A. Préserver la qualité de l'espace		Validé CP du 22/06/2017
B. Maitriser et limiter les consommations foncières		Validé CP du 7/10/2020
C. Économiser et protéger la ressource en eau		Validé CP du 22/06/2017
D. Prévenir les risques naturels		Validé CP du 22/06/2017
E. Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources naturelles		Validé CP du 22/06/2017
F. Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales		Validé CP du 22/06/2017
Chapitre II. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements		
A. Renforcer et maîtriser les activités touristiques		Validé CP du 22/06/2017
B. Développer les activités agricoles		Validé CP du 22/06/2017
C. Valoriser la forêt		Validé CP du 22/06/2017
D. Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier		Validé CP du 8/09/2017
E. Une industrie à ancrer dans le territoire		Validé CP du 16/07/2020
F. Qualifier l'économie résidentielle		Validé CP du 16/07/2020
Chapitre III. Organiser et structurer le territoire		
A. Mettre en œuvre une politique de transports durables dans le massif		Validé CP du 7/10/2020
B. Adapter les services à la population en montagne		Validé CP du 8/09/2017
C. Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales		Plénière du 11/12/2020
Chapitre IV. Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational		
A. Organiser et valoriser les complémentarités avec l'environnement régional		Validé CP du 16/07/2020
B. Renforcer la dynamique transfrontalière		Validé CP du 16/07/2020
C. Contribuer à un développement harmonieux de l'espace alpin		Validé CP du 16/07/2020

Calendrier prévisionnel de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes

	2013	Plénière CMA 17/10/2016	CP du 20/01/2017	CP du 22/06/2017	CP du 8/09/2017	CP du 25/06/2018	CP du 24/06/2019	CP du 16/07/2020	CP du 7/10/2020	Plénière CMA 11/12/2020
schéma interrégional du massif des Alpes adopté										
Proposition du Préfet coordonnateur du massif de lancer la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes										
Décision des membres de la CP de mettre à jour le schéma interrégional du massif des Alpes										
Validation des chapitres I.A, C, D, E, F et II. A, B, C.										
Validation des chapitres II. D et III. B										
Point sur l'avancement de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes										
Méthode pour terminer la mise à jour des chapitres										
Validation des chapitres II. E, F et IV.A, B, C.										
Validation des chapitres I.B, III.A										
Présentation pour avis de l'ensemble du schéma interrégional du massif des Alpes mis à jour										

Annexe = détail du mode opératoire de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes

2017

- Les groupes de travail-GT et commissions du Comité de massif ont pour mission de proposer une rédaction pour les thématiques qu'ils traitent.
- Les 4 GT Agriculture – Forêt filière bois – Tourisme se sont réunis en avril-mai 2017 avec dans l'ordre du jour, la présentation d'une première mise à jour validée par le Commissariat et le référent du GT.
- Une seule nouvelle thématique a été introduite, il s'agit de la transition énergétique.
- Suite à la réunion des GT, une consultation écrite formelle est envoyée aux membres des GT.
- Les chapitres qui ne relèvent pas des groupes sont mis à jour suivant la répartition du travail au sein de l'équipe pour une présentation en commission permanente. L'agence de l'Eau a été sollicitée pour le volet eau du schéma interrégional du massif des Alpes; ainsi que l'ADEME pour le volet transition énergétique.
- Début mai 2017 toute l'équipe relit l'ensemble du document pour vérifier la cohérence.
- Puis compilation des remarques de chacun en vue d'une validation finale par la commissaire et son adjoint.
- Phase de relecture par Joël GIRAUD et Chantal CARLIOZ, les 2 co-présidents de la commission permanente.
- Les chapitres du schéma interrégional du massif des Alpes mis à jour sont envoyés aux membres de la commission permanente début juin 2017, en vue de la commission permanente du 22 juin 2017.
- **Commission permanente du 22 juin 2017 à Savines-le-Lac (05) présentation des chapitres : I.A, C, D, E, F et II. A, B, C.**
- Puis consultation écrite suite à commission permanente pour dernier avis et validation ensuite.
- En parallèle, constitution d'un atlas visant à illustrer le schéma interrégional du massif des Alpes.
- 1^{ère} rédaction entre le référent du groupe « services », ADRETS et le commissariat pour les chapitres sur les saisonniers et services à la population.
- Consultation écrite du GT « services » juillet-août 2017.
- Fin août 2017 toute l'équipe relit l'ensemble du document pour vérifier la cohérence.
- Puis compilation des remarques de chacun en vue d'une validation finale par la commissaire et son adjoint.
- Phase de relecture par Joël GIRAUD et Chantal CARLIOZ, les 2 co-présidents de la commission permanente.
- Les chapitres du schéma interrégional du massif des Alpes mis à jour sont envoyés aux membres de la commission permanente début septembre 2017, en vue de la commission permanente du 8 septembre 2017.
- **Commission permanente du 8 septembre 2017 à Montmélian (73) présentation des chapitres : II. D et III. B.**
- Puis consultation écrite suite à commission permanente pour dernier avis et validation ensuite.

2018

- La plénière du Comité du massif des Alpes du 12 mars 2018 à Valence (26), a été l'occasion de réaliser le renouvellement du comité du massif des Alpes et de ses instances (suites à la loi « montagne » de 2016 et à son décret d'application n°2017-755 du 3/05/2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection des massifs).
- Point sur **l'avancement de la mise à jour du schéma interrégional du massif des Alpes lors de la commission permanente du 25 juin 2018** à Sisteron (04).

2019

- Lors de la **commission permanente du 24 juin 2019** à Villar d'Arène (05) il a été proposé aux membres de terminer d'ici 2020 (mise en application des SRADDET) l'actualisation du schéma interrégional du massif des Alpes afin de faire coïncider cette actualisation avec l'écriture de la future CIMA et des programmes européens. Le commissariat de massif est chargé de rédiger puis de soumettre aux membres une version amendée des chapitres du schéma interrégional du massif des Alpes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une actualisation (depuis les validations de chapitres faites en 2017). Le commissariat de massif adressera les textes à actualiser et organisera la synthèse des propositions d'amendements rédactionnels. La commission permanente du Comité sera saisie pour validation des actualisations, puis la plénière du Comité aura à valider l'ensemble du document actualiser. Les chapitres du schéma interrégional du massif des Alpes restant à actualiser sont : chapitres I.B et II. E, F et III.A, C et IV.A, B, C.

2020

- Rédaction actualisée d'un chapitre préparée par une ou plusieurs personnes de l'équipe suivant la répartition arrêtée en réunion équipe.
- Texte actualisé transmis au commissaire et adjoint pour relecture et amendements éventuels.
- Texte transmis pour avis et amendements aux membres de la commission ou groupe thématique compétent sur le sujet. A défaut de groupe existant, transmission aux membres de la commission permanente.
- Lorsque tous les chapitres ont été actualisés et soumis pour avis, compilation des amendements et phase de débat si amendements non convergents ou dépassant le statut de la révision.
- **Validation en commission permanente du 16 juillet 2020 des chapitres II. E, F, et IV. A, B, C.**
- **Validation en commission permanente du 7 octobre 2020 des chapitres I. B et III. A.**
- **Présentation de l'ensemble du schéma interrégional du massif des Alpes actualisé en réunion plénière du Comité du massif du 11 décembre 2020 pour validation complète.**